



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

REGISTRE
DES DÉCISIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Décision n° 2021022

Date de convocation : 06/09/2021

Membres en exercice : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 29/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à neuf heures, le Bureau s'est réuni, à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

Présents : Jacques BOMPARD, Nicolas PAGET, Claude AVRIL, Christophe REYNIER-DUVAL, Thierry VERMEILLE, Xavier MARQUOT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Xavier MARQUOT

OBJET : ACHAT PUBLIC / MARCHÉ ENTRETIEN ET GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL COMMUNAUTAIRE DES GENS DU VOYAGE D'ORANGE 2022-2025

Rapporteur : Jacques BOMPARD

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article L. 2124-2, relatif à l'appel d'offres ouvert ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCPRO n° 2020022 en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil de Communauté au Bureau ;

CONSIDÉRANT que, conformément au Schéma départemental d'Accueil des Gens du Voyage de Vaucluse, la CCPRO dispose sur son territoire d'une seule aire d'accueil de 35 emplacements (35 places caravane) située à Orange ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com

CONSIDÉRANT que le marché actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2021 doit donc être renouvelé ;

CONSIDÉRANT que le montant annuel estimé pour l'entretien et la gestion de l'aire d'accueil d'Orange s'élève à 72 000 € HT, soit un total de 288 000 € HT pour une durée de 4 ans ;

CONSIDÉRANT que la procédure choisie par le pouvoir adjudicateur est un appel d'offres ouvert compte tenu des montants à engager ;

CONSIDÉRANT que les critères de jugement des offres sont les suivants :

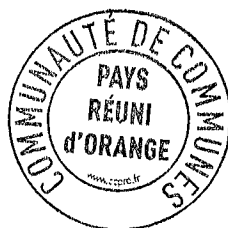
- Valeur Technique : 70 %
- Prix des prestations : 30 %

LE BUREAU

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré :

- **AUTORISE** le lancement du marché relatif à la gestion et l'entretien de l'AGV d'Orange ;
- **AUTORISE** le pouvoir adjudicateur à signer toutes les pièces du présent marché après avis de la commission d'appel d'offres ;
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
A Orange, le 13 septembre 2021



Le Président
Jacques BOMPARD

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2021

Application agréée E-legalite.com